Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 12/06/2026
ID : 031-213101876-20260605-2026_069-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BATAILLE Fiona, BOYER Françoise, DAGOREAU Julia, DUPRAT Céline, ECHE Patricia, GORNET Audrey, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie et SÉTIAO Aurélie
MM. ARNAUD Jean-Luc, BONJEAN Gautier, CAMPMAS Yves, DAVID Franck, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, POGODA Robert, QUÉMARD DUFFORT Thomas, SÉVERAC Philippe, THIRIOUX Michaël et TOURNAN Frédéric

Séance du
5 juin 2026
Acte n° **2026-069**

Absent(s) représenté(s) :
Mme JULLIEN a donné procuration à M. DAVID
Mme RIMPER a donné procuration à Mme BACCOU
M. ALAZET a donné procuration à Mme BOYER
M. BATAILLE a donné procuration à M. SÉVERAC
M. DARAM a donné procuration à M. LAFOUX
M. DUPUY a donné procuration à Mme QUARRATO
M. ROSIQUE a donné procuration à M. FABRE Frédéric
M. SERRANI a donné procuration à Mme PAUSÉ

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	25
procurations :	8
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : Mme LACOSTE Christine

Date de la convocation : 28 mai 2026

Thème : 5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Objet : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres-Constat de remplacement d'un membre titulaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait procédé, par délibération en date du 9 avril 2026 (*n° 2026-032B*), à l'installation de la Commission d'Appel d'Offres, ainsi qu'à l'élection de ses membres titulaires et suppléants.

Il précise que cette commission est composée de cinq membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et que le nombre de membres suppléants doit être égal à celui-ci.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc à ce jour la suivante :

Membres Titulaires

- Dominique BAUDRY
- Robert POGODA
- Jean-Luc ARNAUD
- Michaël THIRIOUX
- Vincent BATAILLE

Membres Suppléants

- Gautier BONJEAN
- Thomas QUEMARD DUFFORT
- Franck DAVID
- Élodie AMARDEIL
- Christine LACOSTE

Cependant, M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Dominique BAUDRY, par courrier du 24 avril 2026, de ses fonctions de 2ème Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale, acceptée par M. le Sous-Préfet de Muret le 2 juin 2026 par courrier du 1er juin 2026,

Aussi, M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

.../...

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 12/06/2026
ID : 031-213101876-20260605-2026_069-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2026 - acte n° 2026-069 - page 2/3
Thème :	5.2 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet :	Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres- Constat de remplacement d'un membre titulaire

Il expose que les textes de la réforme des marchés publics, applicables depuis le 1er avril 2016, ne prévoient pas le remplacement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres. Il appartient donc à chaque acheteur de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres, titulaires ou suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Il précise que le remplacement total de ladite commission n'est obligatoire que dans le cas où sa composition ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des Élus en son sein. Les modalités de remplacement doivent être définies, soit par le règlement intérieur du Conseil Municipal, soit par délibération.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal stipule "*il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier*".

Donc, le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire sur la liste "Fonsorbes Rassemblée, Fonsorbes en Mieux !" est M. Gautier BONJEAN, qui devient donc titulaire.

Toutefois, ladite liste ne comportant pas plus de sièges que ceux élus, il n'y a pas de suppléant remplaçant.

De ce fait, la composition de la Commission d'Appel d'Offres ne comprendra dorénavant que 9 membres : 5 titulaires et 4 suppléants.

Aussi, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'acter que la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres comprendra 9 membres, soit les 5 titulaires et 4 suppléants suivants :

Membres Titulaires

- Gautier BONJEAN
- Robert POGODA
- Jean-Luc ARNAUD
- Michaël THIRIOUX
- Vincent BATAILLE

Membres suppléants

- Thomas QUÉMARD DUFFORT
- Franck DAVID
- Élodie AMARDEIL
- Christine LACOSTE

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : prend acte de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres, telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 12/06/2026
ID : 031-213101876-20260605-2026_069-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2026 – acte n° 2026-069 – page 3/3
Thème :	5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet :	Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres- Constat de remplacement d'un membre titulaire

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance
Christine LACOSTE

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 5 juin 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le 12 JUIN 2026